

T6 7-8 mai 94

# Le Grand Conseil favorable à la densification du site de Belle-Cour

La pétition «contre une urbanisation excessive du versant sud d'Onex», déposée en juin dernier avec 1930 signatures, fait chou blanc. Suivant l'avis de la Commission d'aménagement du canton, le Grand Conseil a voté massivement une motion de renvoi au Conseil d'Etat. Celui-ci aura pour mission «d'encourager la réalisation d'un projet dans les meilleurs délais (...), en prenant les mesures adéquates afin de préserver le site naturel de l'Aire». L'information et le dialogue entre toutes les parties, qui a laissé à désirer, devra aussi être assuré.

Principaux soucis de pétitionnaires: la perte du caractère agreste du lieu, une mauvaise desserte entre la cité et le versant sud, le manque de transports publics et d'infrastructures

(écoles, commerce, etc.), une mauvaise intégration dans le paysage et, enfin, la lourde charge que représentera déjà le développement futur du quartier de Cressy.

## Retenir les familles aisées

Mais la Commission s'est montrée sensible aux arguments du groupe de promotion et du Conseil administratif onésien.

Elle a en effet admis que la construction d'immeubles de petit gabarit, avec des logements en loyers libres ou PPE serait favorable à la Ville d'Onex: elle permettrait de retenir les familles plus aisées dans la commune; actuellement, les contribuables devenus fiscalement intéressants fuient des surtaxes HLM exorbitantes et s'en vont ailleurs trouver

chaussure à leur pied. En outre, le projet d'aménagement du site de Belle-Cour, sur 70 750 m<sup>2</sup>, semble présenter des garanties: des études relatives à la végétation, à l'écoulement des eaux, à la fiscalité, aux transports publics, aux routes d'accès et aux écoles auraient déjà été menées.

Le projet prévoit une densité de 0,6 des bâtiments. Un point de frottement avec le Municipal onésien qui, en mars 1993, avait demandé que le taux de 0,3, prévu par le plan directeur de la commune, soit respecté.

D'une hauteur de 11,5 m (contre 10 pour les villas environnantes), les bâtiments de trois étages sur rez s'intégreraient bien au paysage, promettent les promoteurs.

Mille nouveaux habitants pourraient s'y installer. A. Rt □